

ARRÊTÉ

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Diplôme d'Université

1^{ère} année

Diplôme d'études en droit de l'Union Européenne

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

Diplôme d'Université

1^{ère} année

Diplôme d'études en droit de l'Union Européenne

est composée comme suit :

- Nathalie DE GROVE-VALDEYRON, Professeure des Universités, Présidente
- Didier BLANC, Professeur des Universités
- Anne-Marie OLIVA, Maîtresse de Conférences

Article 2

La commission se constitue, pour la conduite des entretiens de recrutement, en groupes de deux examinateurs, désignés par le Président de la commission

Article 3

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 31 mars 2026

Pour le Président, et par délégation
La Direction des Études et de la Vie
Étudiante - Université Toulouse
Capitole



Cosima BLUNTZ *